

AVIS PUBLIC

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET
DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023**

Aux contribuables des municipalités dont le territoire est compris dans celui de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rouville, soit les municipalités d'Ange-Gardien, Marieville, Richelieu, Rougemont, Saint-Césaire, Sainte-Angèle-de-Monnoir, Saint-Mathias-sur-Richelieu et Saint-Paul-d'Abbotsford.

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Rouville, que, conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2023 seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le mercredi 19 juin 2024, à 19 h, à la Salle du conseil située au 500, rue Desjardins, bureau 100 à Marieville.

DONNÉ à Marieville, ce 6 juin 2024.



Anne-Marie Dion
Directrice générale et greffière-trésorière